

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 6 Juillet 2015

L' An deux mil quinze

Le six juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire

Étaient présents : Alain BESNIER, Jocelyne PICHON, Laurent CAURET, Stéphanie GUYON, Eugène BESNARD, Roger CHANTELOUP, Samuel BONNEAU, Brigitte GAINARD, Stéphanie TURPIN, Catherine PORCHER, LAURENT BOBOUL, François MADEC, Pascale SOUDÉE, Richard MAREAU, Julie VIOT, Caroline ÉVRARD

Absents excusés : Eric VÉRITÉ, Cyril COUTARD, Yannick REBRÉ

Absent : /

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Richard MAREAU a été nommé secrétaire de séance.

Convocation :
30 juin 2015

Eric VERITE donne pouvoir de vote à Alain BESNIER

ORDRE DU JOUR :

Révision du Plan Local d'urbanisme : choix de l'urbanisme

Personnel communal : ouverture de poste adjoint technique 1ere classe, ATSEM ppal

Subvention aux associations : pêche, musique

Le Vignou : convention GRdF occupation du domaine

Acquisition, cession : rue Albert Lucas, Rue Paillard Ducléré

Contrat location copieur école

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Décision modificative

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Acquisition sauteuse : cantine scolaire

Subvention aux associations : basket

Motion TER

DIVERS

Orientations budget supplémentaire

Festivités des 13 et 14 juillet

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal transcrit à l'issue de la réunion du 4 juin dernier. Il n'émet aucune observation particulière et décide, à l'unanimité de ses membres, de l'adopter.

REVISION PLU

Choix de l'urbaniste 2015-056

M. Le Maire rappelle la délibération en date du 13 avril 2015 actant la révision du Plan Local d'Urbanisme. La consultation a été mise sur le portail d'achats publics sarthois le 16 juin dernier et la date limite pour remettre les plis était fixée au 6 juillet 2015 à 12h00.

M. Le Maire informe que la commission des plis s'est réunie le 6 juillet 2015 à 20h00 et qu'il y avait 6 propositions. Après avoir pris connaissance de celles-ci, il a été décidé que le Pays du Mans ferait le rapport d'analyses et qu'un entretien avec les 3 candidats ayant les meilleures notes seraient invités à un entretien.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette consultation.

OUVERTURE DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ere classe

2015-057

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique de 1ere classe à compter du 1er novembre prochain, sans offre d'emploi et de laisser vacant le poste d'adjoint technique de 2eme classe.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette ouverture de poste.

OUVERTURE DE POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

2015-058

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'ATSEM principal de 1ere classe compter du 1er janvier 2015, sans offre d'emploi et de laisser vacant le poste d'ATSEM de 1ere classe.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette ouverture de poste.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Association de pêche Basket ball 2015-059

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle :

- à l'association de pêche (société de pêche Ste Jamme Montbizot) de 150 €,
- À l'association de Basket Joué l'Abbé—Montbizot pour un montant de 500 €.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ces subventions.

CONVENTION ERDF

LOTISSEMENT LE VIGNOU

2015-060

Suite à l'acquisition de la voirie, des espaces verts et du mobilier urbain du lotissement « Le Vignou », M. Le Maire informe le Conseil Municipal que ledit terrain, détenu jusque là par la société BGBD AMENAGEMENT, est grevé d'une servitude portant sur les parcelles cadastrées section ZE 510, 478 et 509 et relative à une ligne électrique souterraine.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser M. Le Maire à signer la convention s'y rapportant.

ACQUISITION

Consorts BUON

2015-061

M. Le Maire rappelle la délibération du 13 avril 2015 concernant la proposition du Conseil Municipal d'acquérir la propriété sise rue Paillard Ducléré et appartenant aux Consorts BUON pour la somme de 75 000 €.

Il informe l'assemblée délibérante que cette proposition a été refusée par les propriétaires qui souhaitent céder l'ensemble pour 110 000 €. Il ajoute que le service des Domaines a estimé le bien à 88 000 € avec une marge de négociation de +/- 10% (soit de 79 200 à 96 800 €). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rester sur sa proposition initiale et d'user de son droit de préemption lors du dépôt d'une déclaration d'intention d'aliéner s'y rapportant.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette affaire.

CONTRAT COPIEURS

2015-062

M. Le Maire rappelle la délibération du 4 juillet 2013 concernant la location d'un copieur à la mairie et d'un copieur à l'école. Il fait part à l'assemblée délibérante d'une proposition de location concernant un deuxième copieur à l'école sans modification du loyer trimestriel, à savoir 830.00 € HT et ce, pour 3 appareils : SHARP 2614 (copieur mairie), SHARP MX 363 U et SHARP MX 453 U (copieurs à l'école) .

Les conditions du contrat initial restent inchangées (le prix comprend : les consommables sauf le papier, les pièces détachées, les tambours, la main d'œuvre et les déplacements, les entretiens préventifs).

Il est rappelé qu'il était également convenu : une garantie totale pour toute la durée du contrat sur les appareils avec un coût copie bloqué 5 ans, même date d'arrêt pour la maintenance des appareils de l'école et de la mairie, pas de frais d'expédition pour les toners, pas de frais de gestion et pas d'assurance connectique supplémentaire.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ce contrat.

TRAVAUX RUE DES FORGES MISSION D'INGENIERIE ECLAIRAGE PUBLIC

2015-063

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux aériens de la rue des Forges, M. Le Maire informe que l'éclairage public sera refait.

Afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de la société SAFEGE dont le montant de la prestation s'élève à 3 000 € HT soit 3 600 € TTC.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette mission.

TRAVAUX RUE DES FORGES ECLAIRAGE PUBLIC

2015-064

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux aériens de la rue des Forges, M. Le Maire informe que l'éclairage public sera refait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de passer le marché selon une procédure adaptée et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette consultation.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

**MOTION DE SOUTIEN À
FACTION DE L'AMF
POUR ALERTER
SOLENNELLEMENT LES
POUVOIRS
PUBLICS SUR LES
CONSÉQUENCES DE LA
BAISSE MASSIVE DES
DOTATIONS DE L'ÉTAT**

2015-065

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de MONTBIZOT rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de MONTBIZOT estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de MONTBIZOT soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

DM N°5

2015-066

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter le virement de crédits suivant :

Section de fonctionnement :

Article 61523	- 18 335.00 €
Article 022	- 6 561.00 €
Article 023	+24 896.00 €

Section d'investissement

Article 021	24 896.00 €
Article 2184	5 188.00 €
Article 2188	1 373.00 €
Article 2315	18 335.00 €

**ACQUISITION
SAUTEUSE
ET TABLE PIQUE-NIQUE**

2015-067

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'acquiescer :

- une sauteuse professionnelle pour la cantine scolaire d'un montant HT de 4 323 € soit 5 187.60 € TTC
- une table pique-nique en béton pour l'aire de loisirs pour un montant HT de 1 144.00 € soit 1 372.80 € TTC.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ces achats.

DENOMINATION DES VOIES
**Route du Carrefour remplacée
par Route des Conillères**

2015-068

M. Le Maire rappelle la délibération en date du 2 octobre 2014 concernant la dénomination des voies. Il informe que les habitants du quartier des Conillères ne sont pas d'accord avec le nouveau nom de leur route, à savoir la Route du Carrefour.

- Considérant l'Histoire du nom du quartier des Conillères, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que le CR n°2 prend le nom de « Route des Conillères ». Chaque foyer concerné sera informé de cette décision.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ce changement de dénomination.

**MOTION DEMANDANT
L'ARRÊT EN GARE DE
MONTBIZOT DES
TRAINS SEMI-DIRECTS
DANS LE PROJET DE
CADENCEMENT DES TER**
2017

2015-069

La gare de Montbizot connaissait par le passé une forte activité avec le dépôt de l'usine CHAPPEE puisqu'elle recevait les matières premières et expédiait les produits finis. Le train était à l'époque le seul moyen de locomotion des nombreuses familles d'ouvriers de la fonderie pour se rendre à la ville.

Lors du déclin de l'activité ferroviaire dans les années 1990, les élus de notre commune ont été à l'initiative de la création de l'association de défense des usagers, dont le siège est toujours dans notre commune. Nous avons toujours été persuadés que le train était une alternative incontournable à l'automobile comme moyen de locomotion, tant d'un point de vue économique, qu'au plan environnemental sujet d'autant plus important aujourd'hui.

Notre village s'est fortement développé ces dernières années avec l'arrivée d'une population jeune. Nous avons une des plus importantes écoles du

canton avec près de 280 élèves et nous bénéficions de toutes les structures d'accueil (crèche, garderie, centre de loisirs les mercredis et aux petites et grandes vacances) et nul doute que le fait de bénéficier d'une gare est un élément décisif pour choisir notre village, lieu d'habitation idéal pour les jeunes couples.

Dans le cadre du SCOT notre commune a été placée en pôle d'équilibre et 14 hectares de zone constructible inscrits au PLU ont été actés avec une densité de 15 logements par hectare.

Notre gare est située en bordure de notre zone artisanale qui compte déjà de nombreux salariés et qui fait l'objet depuis peu d'un projet d'aménagement, par la Communauté de Communes des Portes du Maine, pour accueillir de nouvelles entreprises. A noter qu'une réserve de 18 hectares a été inscrite au SCOT.

Le bâtiment de la gare est l'un des rares à avoir été préservé et nous l'avons protégé dans la rédaction de notre Plu. Cette construction avec une salle d'attente équipée de bancs permet d'accueillir les voyageurs dans les meilleures conditions tout au long de l'année. Par ailleurs elle pourra faire l'objet d'un aménagement dans les parties annexes pour créer des bureaux pouvant recevoir des entrepreneurs.

L'aménagement d'un premier parking d'une trentaine de stationnements, dont une place réservée aux taxis, a été réalisé avec la participation de la Région. Un second projet de parc de stationnement avec place de retournement pour car a également été étudié avec l'aide du CAUE du côté de la zone artisanale pour en réserver l'emprise.

Montbizot connaît une des plus fortes progressions du nombre de voyageurs (+11,9% de 2010 à 2013) et peut garantir une croissance dans les années à venir, ne serait ce que par le nombre de futurs lycéens dans les 10 prochaines années. Il est inconcevable d'envisager une diminution du nombre d'arrêts, avec des nouveaux horaires moins adaptés aux besoins des utilisateurs. De plus, le projet d'arrêt à l'hôpital est tout à fait en adéquation avec la population, travaillant dans ce quartier (hôpital, clinique, université ...), venue s'installer en nombre dans notre village.

Nous avons remis à M. Gilles BONTEMPS, vice président de la Région, une enquête réalisée sur le collège de Sainte Jamme sur Sarthe montrant que le train est le moyen de locomotion privilégié pour accéder aux lycées de l'agglomération mancelle.

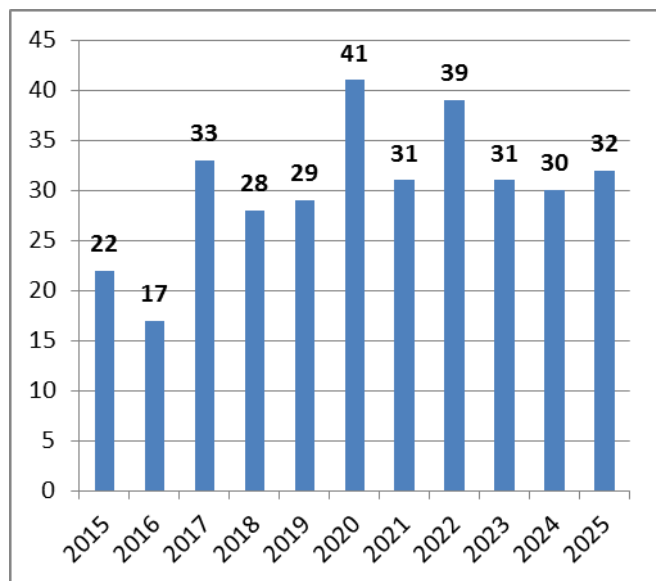
Lors de la réunion de concertation du 5 mai 2015 organisée par la région des Pays de la Loire, dans les hypothèses du nouveau cadencement, l'arrêt des trains semi-direct était envisagé sur notre commune.

De ce fait le conseil municipal ne peut accepter cette nouvelle grille horaire et demande à ce que **l'arrêt en gare de Montbizot des trains semi-directs**, qui a fait l'objet d'une étude de faisabilité, **soit dès à présent acté et entériné.**

Notre demande a d'ores et déjà été soutenue par le Conseil Communautaire des Portes du Maine lors de sa séance du 30 juin 2015 et par l'assemblée du Pays du Mans réunie le 1 juillet 2015.

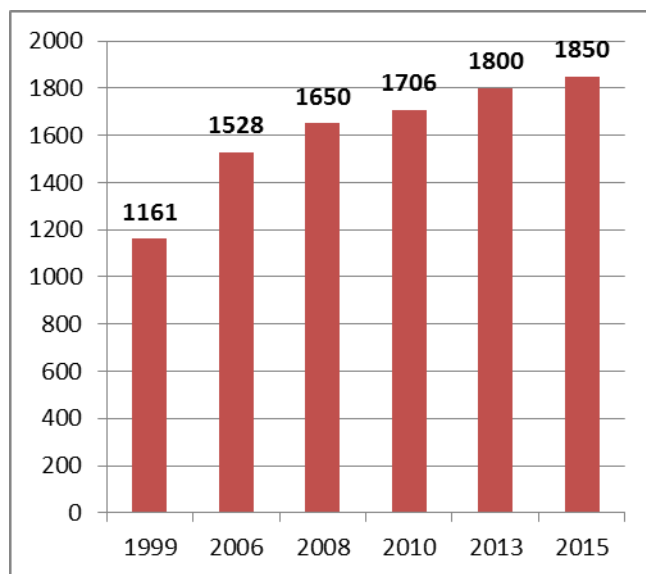
Nombre d'élèves de Montbizot à partir du collège vers les lycées dans les 10 prochaines années

(projection suivant les effectifs des classes de la 3^{ème} à la maternelle à ce jour)



Evolution démographique de la commune de Montbizot de 1999 à 2015

(14 hectares de zone à urbaniser sont inscrits au PLU et notifié dans le SCOT 2014 avec une densité de 15 habitations à l'hectare)



Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'adopter cette motion et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y référant.

DIVERS

- Inventaire sur la couverture mobile.
Un questionnaire sur la couverture des mobiles a été transmise afin de connaître les problèmes de réception locale.

Manifestations

- Festivités des 13 et 14 juillet :
Distribution des lampions : préparation à la cantine dès 22h30. (informer les co-gérantes)
Pour sécuriser le cortège : Mettre sur le panneau lumineux l'indication suivante : Retraite aux flambeaux, ralentissez. Il est rappelé qu'il faut inciter le maximum de personnes à venir avec leur gilet jaune
Voiture de tête : Cathy PORCHER
1 camion en fin de cortège au niveau de l'église avec le tricolor : Laurent BOUILLON
La gestion de l'éclairage est assurée par Laurent CAURET
Les feux de Bengale seront allumés par Eugène BESNARD et Alain BESNIER.
14/07 à 5h30 : camion (+ banc) pour emmener les musiciens : Richard MAREAU (sauf s'il travaille)
Préparation du vin d'honneur : Stéphanie GUYON et Cathy PORCHER
11H30 : Rassemblement à la mairie
- Commissions :
Commission Ressources Humaines : 5 septembre 10h00
Commissions finances : 7 septembre Préparation du budget supplémentaire
Organisation des 60 ans de la cantine : réunion préparatoire le 14 septembre.
Associations : réunion avec les associations : samedi 19 septembre 10h00
Réunion de quartier : 26 septembre
Commission bulletin : 29 septembre
3 octobre : Descendant de la Famille FARIBAULT et concentration Tuning

Tour de table

Eclairage public de la rue des Forges : M. BESNARD donne un estimatif de coût concernant l'éclairage à leds et l'éclairage public classique.

Aménagement des allées du cimetière :

Etablissement d'un comparatif entre la proposition d'un professionnel et le coût de la fourniture et travaux par les agents. Il est décidé d'accepter le devis établi par M. MORIN. Les travaux doivent être faits pour le 1er novembre.

Catherine PORCHER remercie les bénévoles qui ont apporté leur aide pour l'organisation d'un WE au bord de l'eau.

Cimetière : Mme PICHON montre le plan du cimetière établi suite à la dénomination des rangs et allées. Il est indiqué que la grille et la balustrade doit être repeintes. Les élus déclarent qu'ils pourraient exécuter cette tâche avant le 1er novembre sachant que de surcroît la peinture est achetée.

Comice cantonal de Courcemont se déroulera le 18 juillet.
M. Le Maire montre le plan de la future gendarmerie

La séance est levée à 22h30.

Alain BESNIER

Laurent CAURET

Jocelyne PICHON

Eugène BESNARD

Stéphanie GUYON

François MADEC

Eric VERITE

Brigitte GAIGNARD

Roger CHANTELOUP

/

Yannick REBRE

Julie VIOT

Catherine PORCHER

Pascale SOUDEE

Caroline EVRARD

Samuel BONNEAU

Stéphanie TURPIN

Richard MAREAU

Laurent BOBOUL

Cyril COUTARD

/